



# Autoconstruire sa bineuse en PPAM

## Cette formation est faite pour vous si

**Vous souhaitez autoconstruire votre bineuse adaptée à votre exploitation pour les PPAM à moindre frais.** A l'issue de la formation, le but est que chaque stagiaire reparte avec une bineuse adaptée à son exploitation et les compétences nécessaires pour la faire évoluer.

## Contenu

Cette formation, réalisée avec l'Atelier Paysan, se déroulera sur cinq jours. Elle a pour objectif de vous permettre de construire (organisation, découpe, parçage, assemblage, règlementation...) et d'adapter une bineuse pour les plantes à parfums aromatiques et médicinales.

Jour 1 (lundi 30 janvier), en salle et dans l'atelier :

- Présentation du déroulement - objectifs de la semaine
- Présentation individuelle des participants
- Visite et présentation de l'Atelier
- Lecture et adaptation des plans de la bineuse

Jour 2 (mardi 31 janvier), dans l'atelier :

- Choix des matériaux
- Accessoires et dispositifs de fixation mécanique
- Travaux pratiques et autoconstruction de la bineuse

Jour 3 (mercredi 1er février), dans l'atelier :

- Méthodes de perçage
- Méthodes et outils de découpe du métal
- Acquisition des postures d'utilisation et des règles de sécurité
- Travaux pratiques et autoconstruction de la bineuse

Jour 4 (jeudi 2 février), dans l'atelier :

- Différentes méthodes de soudure
- Techniques de pointage
- Travaux pratiques et autoconstruction de la bineuse

Jour 4 (vendredi 3 février), dans l'atelier :

- Révision des techniques acquises
- Poursuite et finalisation des travaux d'autoconstruction
- Bilan de la formation et perspectives d'évolution de la bineuse autoconstruite

## Pour tout renseignement

Mathieu au 04 92 72 53 95 ou à [mathieu.marguerie@bio-provence.org](mailto:mathieu.marguerie@bio-provence.org)

## INFOS PRATIQUES

Lieu : A déterminer

Date : lundi 30 janvier au vendredi 3 février

Horaires : 9h à 17h

Repas : tiré du sac ou restaurant.

Intervenant :

Grégoire Watinne, ingénieur formateur de l'Atelier Paysan

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation

*Au vu de la forte demande, inscription obligatoire avant le 20 Janvier*

Participation  
1700€/stagiaire  
environ, bineuse  
comprise



# Bulletin d'inscription En 5 étapes

Les formations sont organisées par Agribio 04 et Agribio 05



*Les inscriptions sont centralisées par Agribio 04 pour les deux structures*

## Etape 1 : « Je suis... »

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Dénomination (GAEC, EARL,...) :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone :  
Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales de la formation

Date :

Signature :

## Etape 2 : « Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes ... »

- 10/01-24/01 : Concevoir son projet agroforesterie
- 17-18 janvier : Gestion de la fertilité des sols en maraîchage bio
- 25 janvier : Réfléchir à ses choix variétaux en maraîchage bio
- 30/01-03/02 : Autoconstruire sa bineuse
- 6-7 février : « Cultiver des petits fruits rouges en AB
- février 17 : Atelier de transformation
- mars 17 : Maraîchage et arbres fruitier

Pour cela je joins un chèque de réservation de 75 euros à l'ordre d'Agribio 04\*. L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ce chèque de réservation.

Je souhaite qu'Agribio 04 conserve mon chèque de réservation à l'année pour les prochaines formations.

*\*chèque non encaissé sauf en cas d'absence injustifiée (Voir conditions générales de formation)*

## Etape 3 : « Ma situation est.. »

### • Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) et je joins OBLIGATOIREMENT à mon bulletin d'inscription un document attestant de mon éligibilité selon ma situation :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé  
-> une copie de l'attestation à télécharger sur votre espace personnel du site de la MSA
- Installé(e) depuis moins d'un an  
-> l'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA
- Candidat(e) à l'installation  
-> une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation

### • Je ne suis pas éligible au VIVEA :

- Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise  
-> les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis
- Autre cas  
-> Merci de nous contacter pour étudier votre situation

## Etape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre d'Agribio 04.

## Etape 5 : J'envoie mon courrier d'inscription à l'adresse suivante :

AGRIBIO 04

Village Vert - 5 Place de Verdun- 04 300 FORCALQUIER

En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le chèque de réservation de 75 euros (Cf étape 2)
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA (Cf étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si demandée (Cf étape 4)

